

economiesuisse  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 18 février 2004

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2004\POL0406.DOC  
REJ/rf

***Procédure de consultation informelle sur l'adaptation à partir de 2005 de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP)***

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 22 janvier 2004 à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Nous relevons que le projet qui nous est présenté doit servir de base aux prochaines discussions des négociateurs suisses avec leurs homologues de l'Union européenne dans le cadre de la mise en application de la 2<sup>ème</sup> phase de l'accord bilatéral sur les transports terrestres entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002.

Nous n'avons pas de remarques particulières d'ordre technique concernant cette adaptation et nous nous en remettons à l'appréciation des associations de branches concernées.

Par contre, d'un point de vue général, nous soutenons plutôt le modèle n°1, plus favorable aux entreprises de transport helvétique. Bien qu'europhiles convaincus, nous estimons qu'il ne serait pas souhaitable de créer une situation défavorable pour les entreprises de notre pays en choisissant un modèle de taxation les pénalisant comparativement à leurs concurrents européens. De plus, nous ne sommes pas convaincus, sur le plan du développement durable, que le choix d'un modèle plutôt qu'un autre aura une incidence notable.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Régis Joly  
Sous-directeur